



Contrat d'engagement

Salon Entreprises & Talents de Val ès Dunes 2025

Samedi 4 Octobre 2025 de 10H à 18H

Forum, Place de la République 14370 Argences

Merci de lire ce contrat dans sa totalité.

Dossier à renvoyer complet avant le **Mercredi 23 Juillet2025**, en cas de non-retour ou de pièces manquantes, votre réservation ne sera pas validée.

Merci de votre compréhension.

Informations concernant l'exposant

NOM :

Prénom :

Nom de l'entreprise :

Siret :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Décrivez en quelques mots votre activité et vos motivations pour participer à ce salon :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarif des emplacements pour les inscriptions APRES le 15 Juin 2025 (cocher l'emplacement choisi) :

1m20 60 euros

2m40 90 euros

Si l'exposant dispose déjà d'un stand prémonté, merci de nous indiquer les dimensions de celui-ci.

En tant que professionnel et expert dans votre domaine, vous devez avoir un comportement exemplaire, à savoir :

- Arriver à l'heure
- Vous présenter impérativement dès votre arrivée auprès de vos organisateurs avant de prendre possession de votre emplacement
- Être acteur de votre stand, et le faire vivre
- Être souriant et dans la bienveillance avec l'ensemble des personnes présentes sur le salon
- Ne pas ranger vos matériels et accessoires avant le top départ des organisateurs
- Laisser votre emplacement propre, table pliée et chaises empilées

Un diner sera organisé à la fin du salon à 20€ par personne, serez-vous présent ?

Oui

Non

Si oui, merci de précisez le nombre de personnes présentes au diner :

Avez-vous un régime alimentaire particulier ?

Classique

Végétarien

Végétalien

Sans gluten

Halal

Autre, précisez :

Avez-vous un projet de recrutement pour la fin d'année 2025 ou 2026 ?

Oui

Non

Si oui, merci de préciser :

Stagiaire

Apprenti

Embauche

Merci de joindre à votre contrat :

- Un chèque correspondant au montant de l'emplacement choisi
- Un chèque correspondant au repas du soir si option choisie
- Un justificatif d'identité
- Une attestation de votre immatriculation professionnelle

Les chèques seront encaissés sous quinzaine avant le salon.

Tout exposants annulant son inscription après réception du contrat verra son règlement encaissé, sauf si une autre personne le remplace.

Il n'y aura pas de remboursement possible si l'exposant est absent pendant l'évènement.

Bon pour accord le (date)

Lu et approuvé

Signature

Dossier à remettre en mains propres au réseau Inspire ou par courrier à l'adresse suivante (cachet de La Poste faisant foi pour profiter du tarif réduit avant le 15 juin 2025) :

INSPIRE

7 ZI Les Grandes Carrières

14370 Moul-Chicheboville

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail à : contact@inspire-reseau-pro.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Salon Entreprises & Talents de Val ès Dunes

Article 1 - Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation au Salon Entreprises & Talents de Val ès Dunes, organisé par l'association Inspire et la Communauté de Communes de Val ès Dunes. Tout exposant s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessous.

Article 2 - Conditions d'inscription

L'inscription au salon est ouverte aux professionnels et entrepreneurs exerçant leur activité sur le territoire de Val ès Dunes et aux alentours. L'inscription est validée après réception du dossier complet et du paiement des frais d'exposition et après étude de la commission d'acceptation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription si l'image de l'exposant ne correspond pas aux valeurs de l'association ou risque de porter préjudice à celle-ci ou aux autres exposants.

Elle peut également refuser une inscription en-cas de sur-représentation d'une activité parmi les inscriptions déjà validées.

Article 3 - Attribution des emplacements

Les emplacements sont attribués par l'organisateur en fonction des disponibilités et des contraintes logistiques. Aucune modification d'emplacement ne pourra être effectuée sans accord préalable.

Article 4 - Installation et démontage

- Les exposants doivent respecter les horaires d'installation et de démontage communiqués par l'organisateur. Les locaux seront accessibles pour les exposants dès le vendredi à 16h. L'ouverture au public se fera à 10h, il est impératif que les stands soient prêts à 9h30.
- Tout stand devra être opérationnel avant l'ouverture du salon au public et ne pourra être démonté avant la fermeture officielle.
- Les exposants sont responsables de la propreté et du rangement de leur espace.

Article 5 - Sécurité et respect des lieux

- Les exposants s'engagent à respecter les consignes de sécurité et les normes en vigueur.
- L'utilisation de matériel électrique doit respecter les réglementations en vigueur.
- Il est interdit de fixer des éléments sur les murs, sols ou toute structure de la salle.
- Les exposants doivent prévoir de quoi rendre leur stand attrayant et opérationnel (nappes, accessoires, paravents, rallonge électriques...), s'ils ne disposent pas de nappage pour habiller leur stand merci de prévenir les organisateurs qui pourront leur en fournir.

Article 6 - Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation du matériel des exposants. Chaque exposant est responsable de son matériel et de son stand.

Les exposants s'engagent à avoir sur eux leur pièce d'identité et leur attestation de responsabilité civile professionnelle.

Article 7 - Etiquetage

Les prix devront être signalés sur le stand selon la loi et les usages commerciaux, l'association se réserve la priorité de vérifier si ceux-ci sont bien appliqués.

Article 8 - Charte de bonne conduite

Les exposants s'engagent à adopter un comportement professionnel et respectueux tout au long du salon. À ce titre :

- Respecter les autres exposants, les visiteurs et les organisateurs.
- Ne pas perturber les stands voisins par un volume sonore excessif.
- Ne pas tenir de propos diffamatoires, discriminatoires ou irrespectueux.
- Maintenir un espace propre et accueillant pour le public.
- Ne pas pratiquer de démarchage agressif auprès des visiteurs et autres exposants.
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du salon.

Article 9 - Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, l'organisateur se réserve le droit d'exclure l'exposant sans remboursement des frais engagés.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation au salon implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Chaque exposant devra signer un exemplaire attestant de sa prise de connaissance et de son engagement à le respecter.

En s'inscrivant au salon, l'exposant donne son consentement explicite aux organisateurs pour la réalisation de photos et vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, et à les utiliser à des fins de communication liés au salon (site internet, réseaux sociaux, journaux, etc...).

L'exposant a la possibilité de s'opposer à cette utilisation en informant les organisateurs par écrit avant le début du salon. Il peut également demander à tout moment le retrait d'une image diffusée, dans la limite des possibilités techniques et juridiques.

Signature de l'exposant :

Nom : _____

Entreprise : _____

Date : ___ / ___ / 2025

Signature : _____

